

# Basse-Meuse: 250.000 euros pour faire taire un policier

La police ne veut vraiment pas de...  
lourd prix à payer pour qu'il cesse...



Se connecter avec Google

Connectez-vous à  
lesoir.be avec votre  
compte Google

Plus besoin de mémoriser vos  
mots de passe. Connexion  
simple, rapide et sécurisée.

Continuer



Par Geoffrey Wolff

Publié le 14/02/2015 à 14:45 | Temps de lecture: 3 min

**L**a zone de police de la Basse-Meuse – qui regroupe les communes de Bassenge, Blegny, Dalhem, Juprelle, Oupeye et Visé – se prépare à déboursier discrètement 250.000 euros pour en terminer avec une procédure de nomination de chef de zone qui dure depuis... 14 ans. Objectif : se « débarrasser » de l'encombrant Philippe Lambert, candidat malheureux au poste tant convoité, qui n'a cessé depuis lors d'introduire des recours au Conseil d'Etat. Lequel lui a, à chaque fois, donné raison. Et manifestement, ça a fini par agacer les responsables de la zone de police, qui ont décidé d'en finir une bonne fois pour toutes en mettant la main au portefeuille.

Une information qu'on se refuse à confirmer du côté de la zone de police. Josly Piette, le bourgmestre de Bassenge et président de la zone de police, est très clair : aucun commentaire, confidentialité oblige.

Mais l'histoire de ce pécule de départ a fini par fuiter dans les couloirs des commissariats de la Basse-Meuse. Où les policiers n'apprécient que modérément ces largesses financières à l'heure où les budgets sont de plus en plus serrés. « *Ils chicanent pour quelques dizaines d'euros, n'ont pas d'argent pour engager les inspecteurs qui manquent, mais savent sortir 250.000 euros pour ne pas appliquer une décision qui émane pourtant du Conseil d'Etat* », s'étonne un connaisseur du dossier.

Cette instance avait en effet cassé à six reprises déjà la nomination de Jean-François Adam, choisi par la zone de police pour diriger la Basse-Meuse. Et Philippe Lambert avait encore récemment introduit un recours quand Alain Lambert lui avait été préféré pour prendre la succession du commissaire Adam. Mais ce dernier recours ne connaîtra pas la même issue que les précédents. Philippe Lambert, aux dernières nouvelles, aurait en effet abandonné son action et pris sa retraite. Une décision qui en a étonné certains, tant ses chances d'avoir à nouveau gain de cause semblaient importantes.

Mais pour les observateurs avisés de cette véritable saga, la surprise est moins grande. Selon eux, l'étau se resserrait en effet autour de la zone de police, qui n'allait plus avoir d'autre choix que de nommer Philippe Lambert au poste de chef de corps de la police de la Basse-Meuse. Ce qu'ils tentent justement d'éviter à tout prix depuis près de 15 ans. Seule alternative dès lors: acheter son départ et l'assurance qu'il cesserait toute action devant le Conseil d'Etat, actuelle et à venir...

C'est finalement cette porte de sortie qui a été choisie. Mais encore faudra-t-il la faire passer dans les comptes de la zone de police. Si l'affaire est courante dans le privé, où les parachutes dorés figurent dans les indemnités de sortie, la démarche est beaucoup plus délicate dans une zone de police.